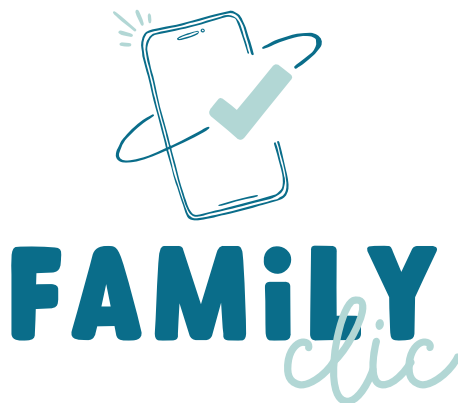




Chers parents,

La commune de Ville-en-Sallaz met à votre disposition le logiciel FamilyClic pour inscrire vos enfants aux accueils périscolaires et payer vos inscriptions.

► POUR COMMENCER

Vous allez recevoir vos codes d'accès par email dans quelques instants.

Si ce n'est pas le cas, contactez-nous à l'adresse villeensallaz@familyclic.fr

- Suivez les instructions pour définir votre mot de passe
- Remplissez le formulaire pour compléter vos coordonnées
- Inscrivez vos enfants pour la prochaine période et aussi loin que possible
- Prépayez par CB les prochaines inscriptions, jusqu'à la date de votre choix
- Vous pourrez ensuite ajuster vos inscriptions à tout moment, jusqu'aux délais limites autorisés par le service.

► TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

FamilyClic est accessible 24h / 24, connectez-vous à tout moment pour mettre à jour vos inscriptions ou consulter vos factures.

- 1** Depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile, ouvrez internet et tapez l'adresse suivante dans la barre en haut de l'écran.



Conseil : sur ordinateur, ajoutez cette adresse à vos favoris internet.
Sur smartphone, ajoutez cette adresse à l'écran d'accueil de votre téléphone.

2 Connectez-vous avec vos codes personnels.
En cas d'oubli, cliquez sur «Démarrer la procédure de récupération».

3 Dans le menu, cliquez sur le nom de chacun de vos enfants.
Puis cochez les inscriptions souhaitées.

semaine du 31 AOÛT 2026	31 août LUNDI	1 sept. MARDI	3 sept. JEUDI	4 sept. VENDREDI
Accueil du Matin		✓ 3€		
Restaurant Scolaire			✓ 5.70€	✓ 5.70€
Accueil du Soir			✓ 6€ 18h30	

4 Gagnez du temps !
Utilisez la saisie rapide pour anticiper les inscriptions de toute l'année scolaire et pour tous vos enfants en quelques clics.

5 Alimentez votre compte prépayé par carte bancaire

Pré-paiement obligatoire

Vos inscriptions n'ont pas besoin d'être payées tout de suite. Vous pouvez les anticiper sur une longue période, puis les payer progressivement, par tranche.

Une seule règle à respecter : Toute inscription doit être payée au plus tard 10 jours avant. Dès qu'une inscription est payée, elle est confirmée et devient verte.



Une inscription payée n'est pas figée, elle peut être supprimée librement, jusqu'à la date limite. Dans ce cas, votre compte prépayé est immédiatement re-crédité, et le montant ainsi libéré peut servir à une autre inscription.